

2017



BULLETIN MUNICIPAL

Mazerolles



SOMMAIRE

La vie municipale

Réalisations	4
Bâtiments communaux	4
Voirie, espaces publics	5
La nouvelle Communauté de Communes	5
Les projets 2017	6
Nos déchets	6 - 7
Utilisation des pesticides	7
Les animaux errants	7
Calendrier des manifestations	8
Périscolaire et cantine	8
Taxe foncière	8

Le dossier

L'eau du robinet et moi	9
-------------------------------	---

La vie sociale

Service à la personne	10
La Mission Locale Rurale	11

La vie associative

Association des jeunes de Mazerolles	12
Parents d'élèves	13
AS Mazerolles	14
A.C.C.A	14 - 15
Mazeroll'n Rock	16
Le Club des Aînés	16
Body Smile	17

Portrait

Momo... vous connaissez ?	18
---------------------------------	----

A découvrir

Passeurs de mémoire	19
---------------------------	----



Directeur de publication : Jackie PERAULT
Mairie - 48, route de Bouresse - 86320 Mazerolles
Tél. 05 49 48 41 92 - Fax 05 49 48 49 85
mairie@mazerolles.fr - www.mazerolles.fr

Création : Créa point Com 05 49 23 40 46
400 exemplaires
Dépôt légal : février 2017

LE MOT DU MAIRE

Chères Mazerolaises, chers Mazerollais,



Nous vous invitons à découvrir l'édition 2016 de notre année et vous souhaitons une agréable lecture.

Comme tous les ans, ce bulletin sera distribué dans tous les foyers de la commune par les conseillers municipaux.

Pour la première fois, il sera accompagné d'un agenda personnalisé Mazerolles, où vous retrouverez

toutes les informations dont vous pouvez avoir besoin à tout moment au cours de l'année 2017.

Tout au long de l'année, nous avons fait en sorte de réaliser ce qui était prévu au budget dans un esprit de gestion rigoureuse.

L'année 2016 a été principalement marquée par :

- la rénovation de l'école maternelle et de la partie ancienne de la cantine (j'en profite pour remercier toutes les entreprises qui sont intervenues car les plannings serrés étaient imposés par les périodes de vacances scolaires).

- la réfection complète des rues de la Chapelle et de la Robinerie, à Loubressac.

Seul le projet de city stade a dû être reporté à 2017 en raison des difficultés pour obtenir des réponses à nos demandes de subventions.

Je remercie chaleureusement tous les bénévoles qui œuvrent dans notre commune, pour leur disponibilité et leur dévouement. Qu'ils soient assurés de ma sincère reconnaissance.

Je salue les nouveaux habitants (dont les 10 naissances) et leur souhaite la bienvenue.

La consultation publique concernant le projet de contournement de la RN 147, qui a eu lieu en octobre, n'a amené qu'une seule remarque. Est-ce le signe d'un désintérêt de la part des Mazerollais ?

Au 1^{er} janvier 2017, Mazerolles fera partie, comme 54 autres communes, de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe. La loi impose que le délégué titulaire soit le maire, et son suppléant le 1^{er} adjoint (afin que la commune soit toujours représentée aux réunions).

Il nous faut espérer que ce grand ensemble reste malgré tout proche de nos habitants

Pendant ces périodes de fêtes j'ai une pensée particulière pour les familles en deuil, les malades, les demandeurs d'emploi et les personnes les plus démunies d'entre nous.

Les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous présenter, ainsi qu'à vos familles et à ceux qui vous sont chers, nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite dans vos projets personnels et professionnels.

Jackie PERAULT
Maire



Le dimanche 10 janvier, de nombreux habitants, dont les présidents d'associations, avaient répondu à l'invitation du maire et de son conseil municipal pour la traditionnelle cérémonie des vœux, qui s'est déroulée en présence d'Annie Lagrange, maire de Lussac-les-Châteaux, Hervé Jaspard, maire de Civaux et président de la Communauté de Communes du Lussacois, Renée-Marie Desroses et François Bock, conseillers départementaux, et Jean-Michel Clément, député.

Dans son discours, mis en images grâce à un diaporama, le maire fit le bilan de l'année écoulée, avec, en particulier,



l'extension de la cantine ainsi que d'importants travaux de voirie, route de Bouresse et rue de la Chapelle, avant d'évoquer les projets pour 2016. Projets raisonnables, étant donné la baisse des dotations de l'État.

Michèle Lussion, récemment retraitée, s'est vue remettre la médaille de la commune des mains du député Jean-Michel Clément.

Pendant le vin d'honneur, qui est l'occasion de se retrouver et d'échanger, un verre d'une main et un toast de l'autre, une rétrospective en images a permis de se remémorer les différents événements survenus en 2015 ■



LE REPAS DES AÎNÉS

En ce dimanche 9 octobre, c'est avec un réel plaisir que M. le Maire, accompagné de son épouse, et entouré de nombreux élus et de leurs conjoints, accueillait les habitants de plus de 65 ans à l'Auberge du Connestable Chandos.

En effet, ce célèbre lieu de la gastronomie locale ayant rouvert après avoir connu de nombreuses vicissitudes, il était important pour le conseil municipal de marquer son soutien.

Les 103 personnes présentes ont pu déguster les différents mets concoctés par le chef Jean-Marie CAILLAUD,



et servi par quatre personnes souriantes et efficaces, sous la houlette d'Alexandra qui avait superbement préparé la salle.

Tout au long du repas, Les P'tites Brel, duo de chanteurs-musiciens, assura une animation composée de chansons anciennes qui fit le bonheur des convives, jeunes et moins jeunes.



Comme le veut la tradition, un cadeau fut remis par deux membres du CCAS, M^{mes} Sergine PATTYN et Lyliane VERGIER, aux doyens de la journée, M. Paul RAT et M^{me} Remillette DESERBAIS ■



Rénovation de la première cantine



École maternelle

Bâtiments communaux

Cantine

Après avoir créé une deuxième salle de restauration, il a été décidé de rénover la première. C'est ainsi que la partie cuisine a été modifiée avec la démolition du comptoir en briques accueillant les placards remplacés par des meubles inox plus fonctionnels et plus faciles à entretenir et l'achat de tables et de chaises.

Les murs ont été repeints, un faux plafond a été mis en place (ce qui améliore fortement l'acoustique) avec des luminaires nouvelle génération. Le coût de cette opération s'élève à 10 122 €. ■

Ecole maternelle

D'importants travaux ont été entrepris dans le bâtiment accueillant l'école maternelle :

- isolation phonique de la cloison entre la classe et la salle de repos ;
- remplacement de la cloison en bois entre la salle de motricité et la salle de classe par une cloison intégrant des placards ;
- réaménagement de la salle de motricité ;
- mise en place d'un faux plafond sur l'ensemble des trois pièces ;

- installation d'un pare-soleil et d'un auvent ;
- création d'une rampe permettant l'accessibilité handicapés.

Le montant de ces travaux s'élève à 66 125 € desquels il faut déduire la subvention de l'État de 23 000 €. À la demande de l'enseignante, du mobilier a été acheté pour la somme de 2 039 €.

Ayant été obligés d'arracher deux arbres dont les racines se montraient dangereuses pour les enfants, le revêtement de la cour a été partiellement refait pour un coût de 8 976 €.

L'entrée de l'école maternelle ne pouvant être mise aux normes d'accessibilité et de sécurité a été condamnée et l'accès se fait par l'entrée principale de l'école primaire. ■

Drapeaux école

Un écusson tricolore porte-drapeaux a été placé au-dessus de l'entrée de l'école. ■

Autres bâtiments

Le chauffage au gaz étant devenu obsolète, des radiateurs électriques ont été installés dans le foyer du stade pour la somme de 1 785 €, et à la salle Etève pour un montant de 2 968.20 €. ■

Voirie Espaces publics

Voirie

La rénovation des rues de la Chapelle et de la Robinerie est terminée. Les travaux de réfection de la chaussée, avec création de caniveaux bordures sont particulièrement appréciés des riverains, dont certains ont profité de la présence de l'entreprise chargée de la réalisation des enrobés pour faire faire leurs entrées, à leurs frais. L'ensemble des travaux s'élève à 104 782 €. ■



Réalisations à Loubressac

Eclairage public

La mise en conformité de l'éclairage public de la place du Châtaignier a été effectuée pour la somme de 12 556.99 €. ■

Fleurissement

Cette année, la commune a été particulièrement bien fleurie, grâce à l'implication du personnel communal. ■

Logo provisoire

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), votée le 7 août 2015, impose une réforme des intercommunalités.

Ainsi, sont fusionnées au 1^{er} janvier 2017 :

Les 10 communes de la Communauté de Communes du Lussacois :

Bouresse, Civaux, Goüex, Lussac-les-Châteaux, Lhonnaizé, Mazerolles, Persac, Saint-Laurent-de-Jourdes, Sillars et Verrières.

Les 37 communes de la Communauté de Communes du Montmorillonnais :

Adriers, Antigny, Asnières-sur-Blour, Avelles-Limouzine, Béthines, Bourg-Archambault, Brigueil-le-Chantre, Coulonges, Haims, L'Isle-Jourdain, Jouhet, Journet, Lathus-St-Rémy, Le Vigeant, Liglet, Luchapt, Mauprévoir, Millac, Montmorillon, Moulismes, Moussac-sur-Vienne, Mouterre-sur-Blourde, Nalliers, Nérignac, Pindray, Plaisance, Pressac, Queaux, Saulgé, Saint-Germain, Saint-Léomer, Saint-Savin, Saint-Martin-l'Ars, Thollet, La Trimouille, Usson-du-Poitou et Villemort.

Y sont rattachées, à leur demande :

6 communes de la Communauté de Communes du Pays Chauvinois :

La Chapelle Viviers, Fleix, Lauthiers, Leignes-sur-Fontaine, Paizay-le-Sec et Valdivienne.

2 communes de la Communauté de Communes des Vals de Gartempe et Creuse

La Bussière et Saint-Pierre-de-Maillé.

Ces 55 communes forment la Communauté de Communes **Vienne et Gartempe**, dont le siège est à la Maison des Services (6, rue Daniel Cormier - BP 20017 - 86502 MONTMORILLON CEDEX).

Le Conseil Communautaire sera constitué de 77 membres :

- >11 délégués titulaires pour la commune de Montmorillon ;
- >5 délégués titulaires pour la commune de Valdivienne ;
- >4 délégués titulaires pour la commune de Lussac-les-Châteaux ;



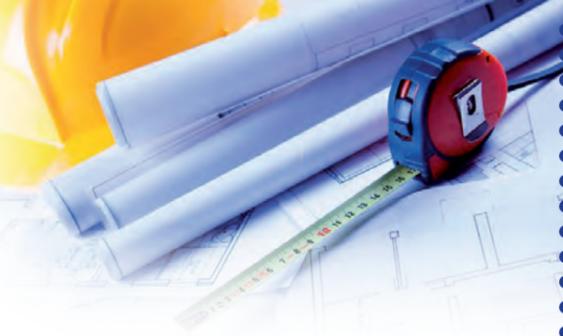
>2 délégués titulaires pour les communes d'Avelles-Limouzine, Civaux, Lathus-St-Rémy, L'Isle-Jourdain, Usson-du-Poitou, >1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les communes d'Adriers, Antigny, Asnières-sur-Blour, Béthines, Bouresse, Bourg-Archambault, Brigueil-le-Chantre, Coulonges, Fleix, Goüex, Haims, Jouhet, Journet, La Bussière, La Chapelle-Viviers, Lauthiers, Leignes-sur-Fontaine, Le Vigeant, Liglet, Lhonnaizé, Luchapt, Mauprévoir, Mazerolles, Millac, Moulismes, Moussac-sur-Vienne, Mouterre-sur-Blourde, Nalliers, Nérignac, Paizay-le-Sec, Persac, Pindray, Plaisance, Pressac, Queaux, Saulgé, Saint-Germain, Saint-Laurent-de-Jourdes, Saint-Léomer, Saint-Pierre-de-Maillé, Saint-Savin, Saint-Martin-l'Ars, Sillars, Thollet, La Trimouille, Verrières et Villemort.

Pour l'année 2017, chaque entité conserve les compétences qui étaient les siennes avant la fusion. Celles-ci seront ensuite élargies aux 55 communes en 2018. Les compétences « petite enfance » et « voirie » seront ainsi maintenues sur les 10 communes qui composaient la CCL. ■



Cour de l'école maternelle





LES PROJETS 2017

Salle Marthe Etève

Nous prévoyons l'extension et la mise aux normes de cette salle qui accueille le Club des Aînés deux jeudis après-midi par mois et qui est proposée à la location sans possibilité de cuisiner.

Mairie

Nous devrions poursuivre le programme de mise en accessibilité en remplaçant la porte d'entrée.

Préau école maternelle

Afin d'offrir aux enfants de maternelle un abri en cas de mauvais temps, les garages situés en bord de route vont être réaménagés.

City stade

Ce projet de 2016 se concrétisera cette année. Le retard est dû aux difficultés à obtenir des subventions.

Protection contre les incendies

Certains hameaux de la commune sont desservis par des canalisations d'eau potable dont le diamètre n'offre pas un débit suffisant pour permettre l'installation de bornes à incendie.

La solution consiste en la mise en place de bâches en PVC contenant plusieurs dizaines de m³ d'eau, permettant ainsi aux pompiers de remplir leur citerne et de lutter efficacement contre un éventuel incendie.

Les premières installations de ce type seront réalisées à La Contrie (le terrain est en cours d'achat) et au Bergault.

A terme, tous les hameaux seront protégés.

Voirie

Comme chaque année divers travaux de voirie devraient être réalisés.

**IMPORTANT !
Déchets verts**

UNE PRATIQUE POLLUANTE POUR L'ENVIRONNEMENT ET TOXIQUE POUR LA SANTÉ



Malgré plusieurs rappels à la loi dans les précédents bulletins, certains continuent, en toute illégalité, à faire brûler leurs déchets verts.

Peut-être qu'un dessin leur sera plus compréhensible !

Amende pouvant aller jusqu'à 450 €

Ordures ménagères

• Distribution des sacs de collecte

Le SIMER met à votre disposition des sacs transparents pour les déchets recyclables (hors verre) et des sacs noirs pour les ordures ménagères résiduelles.

Vous pouvez obtenir vos sacs en déchèterie et en mairie (uniquement sur présentation de votre carte d'obtention de sacs).

• Collecte des déchets

Sur notre commune les déchets sont collectés le mardi après-midi.

Pensez à sortir vos sacs avant midi et à les déposer de façon bien visible pour les agents de collecte.

Depuis cette année, les déchets sont collectés les jours fériés, à l'exception du 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

• Consignes de tri : Demandez au SIMER ou en mairie votre « mémo-tri »

• Déchèterie

La déchèterie la plus proche se situe à Lussac-les-Châteaux (route de Montmorillon)

Ses horaires d'ouverture sont les suivants :

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 8 h 30 - 12 h 00 et 13 h 30 - 18 h 00
- Mardi : 14 h 00 - 18 h 00
- Fermée le jeudi

• Réduisons nos déchets : compostons !

Composter, c'est reproduire chez soi le cycle naturel de décomposition, en réutilisant les déchets biodégradables de la cuisine et du jardin pour en faire un amendement naturel essentiel pour la terre et les plantations, qu'on appelle compost.



Les pesticides interdits dans les espaces verts en 2017

A compter du 1^{er} janvier 2017, les communes ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, voiries et promenades accessibles ouverts au public.

Au 1^{er} janvier 2022, la mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention de produits phytosanitaires seront interdits aux particuliers.

Première conséquence, nous verrons d'avantage d'herbes pousser sur les trottoirs, les caniveaux, et le long des maisons, les caveaux du cimetière...

La commune ne peut pas prendre en charge ce supplément de main d'œuvre. C'est pourquoi, j'invite chaque riverain à entretenir sa portion de trottoir, son bout de caniveau...

Je suis conscient qu'il sera moins agréable de voir des herbes pousser dans la commune, mais il va falloir s'habituer à ces changements.

Je suis certain que chacun le comprendra...

Points de regroupements

Des affiches ont été installées pour faire face au comportement de certains qui n'ont pas la force de mettre leurs sacs d'ordures ménagères dans les conteneurs prévus à cet effet, et qui ne sont pas pleins.

Sachez que si ce comportement continue, je ferai prendre une délibération au conseil municipal afin de pouvoir verbaliser les contrevenants.

Parallèlement, le SIMER est habilité à mettre des amendes.

Animaux errants

Un constat a été établi :

- De plus en plus de chiens errent sur la voie publique à toute heure du jour et de la nuit, et ce sont souvent les mêmes, ce qui laisse un sérieux doute sur les facultés de leurs propriétaires à s'en occuper ;
- Les élus sont donc de plus en plus sollicités et doivent faire leur possible pour trouver un agent communal pas forcément disponible ;
- Les agents communaux ne sont pas habilités à capturer et transporter les chiens, qui peuvent présenter un danger ;
- La commune ne possède pas de fourrière.

Face à ces conclusions...

Le conseil municipal a décidé d'autoriser le maire à signer une convention avec :

- une société privée (la SACPA) qui se chargera de la capture, le ramassage et le transport d'animaux errants sur la voie publique 24 h / 24 et 7j / 7
- la SPA, qui accueillera l'animal amené par la SACPA.

Si l'animal est pucé, le propriétaire sera contacté par la SPA et devra se rendre à Poitiers où il pourra le récupérer moyennant le paiement d'une participation de 8,70 € par jour de présence au chenil.

La commune se réserve le droit d'instituer une amende pour compenser le coût de la prestation capture, qui sera assuré par l'ensemble des habitants de la commune.

Si vous voyez un animal errant :

- essayez de le faire entrer dans un endroit fermé (l'animal sera ainsi plus facile à récupérer que s'il se promène librement sur la voie publique) ;
- appelez la mairie et en cas de non réponse, merci de contacter la gendarmerie.

Dans les deux cas, votre interlocuteur alertera la SACPA qui interviendra rapidement.



Élections

L'élection présidentielle aura lieu les dimanches 23 avril et 7 mai 2017.

Les élections législatives auront lieu les dimanches 11 et 18 juin 2017

Voter est un droit mais aussi un devoir. Vous pouvez vous inscrire toute l'année sur la liste électorale.



État Civil :

Naissances :

- BERGER Luis
- BIALEOKO Julia
- BIALEOKO Jade
- DEBIAIS Lilly
- GASNIER Romy
- PICAULT Ethan
- DUBOIS ROUILLARD Idriss
- LETERRIER Sacha
- LOICHOT Ethan
- GUICHARD PASQUET Santino

Mariages :

- BERNARD Tony et GUILLOT Elvina
- MARCHET Sébastien et BORDAGE Sophie
- DESERBAIS Olivier et AUDEBERT Aurélia
- ROGEON Jean-Jacques et COURTECUISSÉ Marie-Hélène
- LETERRIER Freddy et TRUFFERT Laurence

Décès :

- TEISSEDE Christiane
- L'HOMMEDET Monique
- LOUIS Paul

Remerciements

Nous tenons à remercier les parents et grands-parents d'élèves qui déposent des jeux ou des livres à la garderie et à la bibliothèque de la mairie.

Un grand merci à monsieur Portère, de Queaux, qui a offert à la commune l'ânesse Talia qui tient désormais compagnie à Cachou.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2017

JANVIER

> **Dimanche 8 : Vœux du maire**

FEVRIER

> **Vendredi 17 : Poker** - ASM
 > **Samedi 18 : Stage zumba** Body Smile
 > **A déterminer : Laser Game et Paint Ball**
 Association des Jeunes -

MARS

> **Samedi 25 : Dîner dansant** - ACCA

AVRIL

> **Dimanche 2 : Brocante**
 Les Amis de Mazerolles
 > **Samedi 8 : Théâtre**
 ACCA/Comé'Dienné
 > **Dimanche 16 : Course aux œufs** APE
 > **Vendredi 21 : Poker** - ASM
 > **Dimanche 23 : Marche** - Body Smile

MAI

> **Samedi 13 : Stage salsa** - Body Smile
 > **Samedi 27 : Théâtre** - Persac'omics
 > **A déterminer : Journée au Futuroscope**
 Association des Jeunes

JUIN

> **Samedi 17 : concours de pêche**
 Association des Jeunes
 > **Vendredi 23 : Feu de St Jean**
 Association des Jeunes
 > **Samedi 24 : Mazeroll'n rock**
 Les Amis De Mazerolles
 > **Samedi 24 : Concours de pétanque et palet**
 Association des Jeunes
 > **Vendredi 30 : fête école** - APE

JUILLET

> **Samedi 22 : Fête champêtre**

AOUT

> **18-19-20 : Ball trapp** - ACCA.

OCTOBRE

> **Samedi 7 : Théâtre**
 Les P'tites têtes de Litotes
 > **13-14-15 : Bourse aux jouets** - APE
 > **Samedi 28 : Halloween**
 Association des Jeunes

NOVEMBRE

> **Dimanche 12 : Loto** - APE
 > **Samedi 18 : Choucroute** - ACCA

DECEMBRE

> **Dimanche 31 : Réveillon dansant**
 - Association des Jeunes



L'eau du robinet et moi...

Je grandis avec les eaux de la Vienne

L'eau du robinet est le produit alimentaire le plus contrôlé. Adaptée à une consommation quotidienne, elle est naturellement équilibrée en minéraux et en oligo-éléments. Elle est soumise à de multiples analyses depuis son origine jusqu'aux domiciles des usagers.

Bon à savoir : Le chlore est utilisé pour garantir la qualité de l'eau durant son transport dans les canalisations. Pour faire disparaître l'éventuel goût de chlore, remplissez une carafe une heure ou deux avant de passer à table et placez-la au réfrigérateur.

J'économise avec les eaux de la Vienne

L'eau du robinet coûte 100 à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille. 80% du coût d'une bouteille d'eau à l'achat est consacré à l'emballage et à la commercialisation.

Eau du robinet : approximativement 0,0018 € le litre.

Eau en bouteille : à partir de 0,17 € le litre.

Je respecte la nature avec les eaux de la Vienne

L'eau du robinet est plus écologique que l'eau en bouteille. La boire permet d'économiser environ 10 kg de déchets d'emballage par an et par personne.

Disponible 24 h sur 24, au domicile des usagers, elle ne nécessite pas de transport motorisé.



Rendez-vous sur www.eauxdevienne.fr

Des infos en ligne pour tous

Sur www.eauxdevienne.fr, un accès usagers est destiné aux particuliers et aux professionnels. Des informations pratiques y sont délivrées, notamment sur le paiement de la facture, le transfert d'abonnement ou la protection du compteur. Un récapitulatif des démarches à entreprendre pour réaliser ou réhabiliter un assainissement non collectif y est également disponible. Des formulaires sont téléchargeables, à retourner complétés à Eaux de Vienne-Siveer. Un espace environnement, à l'attention des petits et des grands, explique le cycle de

l'eau, la production de l'eau du robinet et propose un quizz ludique.

Nouveau : Découvrez les nouveaux règlements de service depuis l'espace **Téléchargement > Documents officiels**. Ils présentent les prestations d'Eaux de Vienne-Siveer en eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif. Les obligations du syndicat et les responsabilités des usagers y sont renseignées.

Créer votre espace abonné

Aller en page d'accueil de www.eauxdevienne.fr avec le numéro d'une de vos factures et votre référence

abonné. Pour créer votre compte personnel sécurisé, cliquer sur l'onglet « Je me connecte à mon espace abonné » pour visualiser vos factures, payer en ligne, mettre à jour vos coordonnées... Ce service est également disponible depuis un smartphone.

Connaître vos droits : Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez écrire à :

Eaux de Vienne - Siveer - CIL -
 55, rue de Bonneuil-Matours - 86 000 Poitiers ou cil@eauxdevienne.fr. Toute demande doit être accompagnée d'un justificatif d'identité.

Contact : Les coordonnées du centre d'exploitation auquel vous êtes rattaché et les moyens pour le joindre figurent sur votre facture d'eau et d'assainissement.

INFOS

Bons vacances



La commune de Mazerolles, en association avec la Communauté de Communes du Lussacois, souhaite aider les jeunes de moins de 18 ans qui s'inscrivent au Centre de Plein Air de Lathus, en leur offrant un chèque de 100 € (50 € de la commune et 50 € de la CCL).

Si vous êtes intéressé, adressez-vous à la mairie.

Commerces

• M. Christophe Coiteux vient de s'installer à Mazerolles comme **Charcutier Traiteur Boucher**.

Il est présent le vendredi matin sur le marché de Lussac-les-Châteaux et le mercredi, de 16 h à 19 h 30, route de Bouresse, à côté de l'abribus.

Pour toute commande vous pouvez le contacter au 07 50 98 63 79.

• Chaque mercredi, « **Toff Pizz** » vous propose un grand choix de pizzas, de 17 h 30 à 21 h, route de Bouresse, à côté de l'abribus.

Vous pouvez passer commande au 06 64 35 35 21.

alerte nucléaire je sais quoi faire !

6 RÉFLEXES POUR BIEN REAGIR

- 1 Je me mets rapidement à l'abri dans un bâtiment
- 2 Je me tiens informé(e)
- 3 Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école
- 4 Je limite mes communications téléphoniques
- 5 Je prends de l'ode dès que j'en reçois l'instruction
- 6 Je me prépare à une éventuelle évacuation

www.distribution-iodo.com

Accueil périscolaire

Chaque soir d'école, la garderie accueille plus de trente enfants qui sont encadrés par deux personnes qui, en plus de la surveillance et du goûter, assurent le temps périscolaire en faisant preuve d'imagination pour proposer des activités variées.

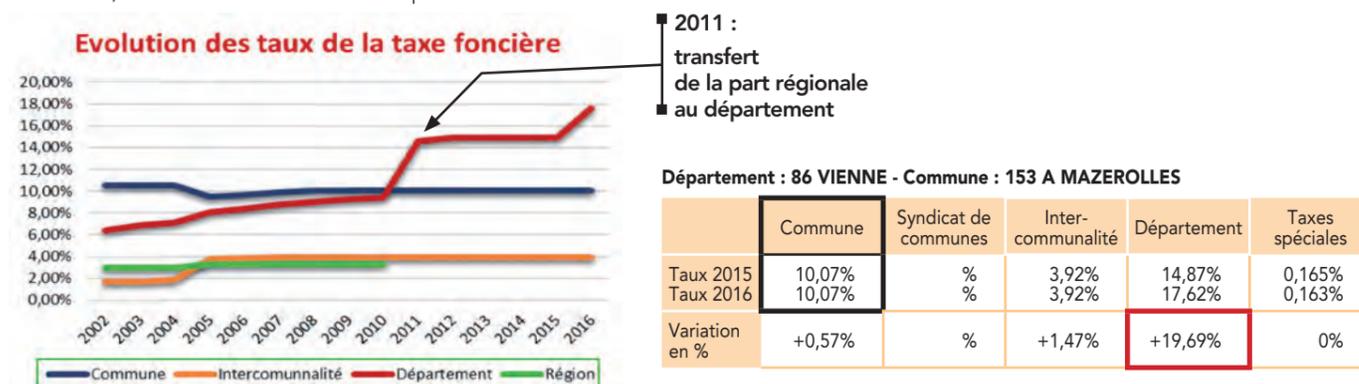
Une animatrice de l'Écomusée du Montmorillonnais assure 45 minutes d'activités diverses, deux fois par semaine : le lundi pour les enfants de maternelle et le jeudi pour ceux de primaire.

Cantine

Lorsque votre enfant ne peut manger à la cantine, merci de prévenir directement la cantinière au 05 49 48 60 96 (même numéro que la garderie).

Forte augmentation de la taxe foncière : la commune n'y est pour rien !

Comme vous pourrez le constater sur le graphique et sur l'extrait de l'avis d'impôt 2016 ci-dessous, le taux communal est stable depuis de nombreuses années.



SERVICE À LA PERSONNE



L'ADMR est là pour accompagner la personne de la naissance à la fin de sa vie : garde d'enfants à domicile, aide à la famille, à la personne âgée, à la personne malade, à la personne handicapée... Les usagers bénéficient ainsi de meilleures conditions de vie et peuvent être maintenus le plus longtemps possible à leur domicile.

L'ADMR de Lussac-les-Châteaux c'est 10 bénévoles qui jouent un rôle humain et social important auprès des usagers (Port des factures, établissement des dossiers, visites à domicile), 2 secrétaires et 32 intervenantes de terrain.

INFOS

Pôle Emploi

Agence Montmorillon Pôle Emploi

4, rue Daniel Cormier - CS40101
86501 Montmorillon Cedex

Accès à l'agence

Libre du lundi au vendredi : 8h30 – 12h30,
uniquement sur RDV l'après midi

Inscription uniquement par internet,
réalisable à l'agence avec l'aide d'un
conseiller si besoin.

Téléphone :

Candidat : 3949
(Service gratuit + prix appel)
Employeur : 3995
(Service gratuit + prix appel)

Les tarifs horaires prestataires

(ils ne prennent pas en compte les éventuelles aide financières)

Au 1^{er} mars 2016 (dégressifs selon le nombre d'heures par semaine) :

> Actes quotidiens de la vie : lever, coucher, aide à la toilette, préparation de repas, démarches, sorties, courses...
de 21,56 € à 21,06 €

> Domicile : ménage, repassage : de 21,56 € à 21,06 €

> Transport accompagné : 22,60 €

> Dimanches et jours fériés : 26,95 €

Des aides financières sont possibles.

Maison des Services ADMR LUSSAC-LES-CHATEAUX

1 bis Ancien Chemin Impérial, Cité des Gagneries
86320 LUSSAC LES CHATEAUX
Tél. : 05 49 48 75 94 - Portable : 06 85 42 43 22
info.assolussac.fede86@fedeadmr.org

Horaires d'ouvertures :

Lundi : 9 h - 12 h ; 14 h - 17 h
Mardi : 9 h - 12 h
Jeudi : 14 h - 17 h
Vendredi : 9 h - 12 h



INFO JEUNES

MISSION Locale Rurale

La Mission Locale Rurale Centre Sud Vienne est une association qui informe, oriente et accompagne des jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches d'insertion professionnelle et répond à leurs questions sur des thèmes tels que l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité...

Chaque jeune peut bénéficier de conseils personnalisés pour définir son projet professionnel et mettre en place toutes les étapes nécessaires à sa réalisation.

En 2015, 2 026 personnes ont été accompagnée par la Mission Locale sur l'ensemble du territoire.

Zoom sur la Garantie Jeunes*

La Garantie Jeunes vise à accompagner les jeunes de 18 à 26 ans vers l'autonomie.

C'est un contrat réciproque d'engagements d'un an entre un jeune et la Mission Locale.

Il débute par un parcours d'accompagnement collectif avec une présence quotidienne renforcée à la Mission Locale.

Le jeune participe à différents ateliers lui permettant de travailler son autonomie dans les actes de la vie quotidienne (démarches administratives, transport, logement...), l'incitant à se mettre en action (valoriser ses compétences...) et à développer sa culture professionnelle.

Dans le cadre de son parcours, 3 formations sont également assurées (habilitation électrique, Sauveteur Secouriste du Travail, Gestes et Postures).

Chaque jeune perçoit une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à **470 € pour sécuriser son quotidien et l'aider** à se projeter dans un avenir professionnel en favorisant des expériences en milieu de travail.

Si vous êtes intéressé(e), prenez contact avec la Mission Locale pour vérifier votre éligibilité.

*Dispositif financé par l'État.

Coordonnées de la Mission Locale :

MONTMORILLON

Maison des Services - 6 rue Daniel Cormier - 86500 MONTMORILLON
05 49 91 56 83

LUSSAC-LES-CHATEAUX

6 avenue du Recteur Pineau - 86320 LUSSAC-LES-CHATEAUX
05 49 91 97 59

Permanence de AVAILLES-LIMOUZINE, LA TRIMOUILLE, ST-SAVIN :

Renseignements au **05 49 91 56 83**

L'ISLE JOURDAIN : Renseignements au **05 49 87 39 67**



www.defense.gouv.fr/jdc



Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'État, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (e-recensement) sur le site www.service-public.fr/papiers-citoyenneté puis « recensement, JDC et service national ».

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, (soit à la mairie, soit dans le coffre-fort via internet) est obligatoire pour permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC)

RETROUVER « MA JDC SUR MOBILE » EN UN CLIC SUR SMARTPHONE APPLE OU ANDROID (App Store ou Google Play)

Après avoir effectué la Journée défense et citoyenneté (JDC), en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, obligatoire pour toutes inscriptions à examens et/ou concours soumis à l'autorité de l'État.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense : www.defense.gouv.fr/jdc

Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers

Mail : csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone : 05.49.00.24.69

Courrier : Centre du Service National de Poitiers
Quartier Aboville - BP 90647
86023 POITIERS CEDEX

JEUNES, CÔTÉ ASSO !

Association DES JEUNES de Mazerolles

Le défi que nous nous étions lancé en 2016 a été une totale réussite, avec en apothéose le réveillon de la Saint-Sylvestre qui est à ce jour complet (140 personnes).

2017 sera dans la continuité avec 7 animations

- **FEVRIER** : (date à déterminer)
Laser Game et Paint Ball
- **MAI** : (date à déterminer)
Journée au Futuroscope
- **JUIN** :
Le samedi 17 juin : concours de pêche avec lâcher de truites dans « les sablières » à partir de 9 h ; après-midi détente avec pétanque et baignade. Restauration sur place.
le samedi 24 juin : 14 h Concours de pétanque et palet suivi du feu de Saint Jean à partir de 22 h 30 et du traditionnel défilé de lampions et bal gratuit (buvette et restauration à partir de 12 h)
- **JUILLET** : Fête champêtre
Le samedi 22 juillet : à partir de 17 h jeux de plein air, spectacle, suivi du traditionnel repas champêtre puis du feu d'artifice et du bal gratuit.
- **OCTOBRE** : halloween III
Le samedi 28 octobre à partir de 15 h 30 fabrication des citrouilles, maquillage, boom junior, chasse aux bonbons. Goûter gratuit pour tous les enfants.
- **DECEMBRE** : FETE DE LA SAINT SYLVESTRE
Dimanche 31 décembre Réveillon dansant.

Composition du bureau :

- Président d'Honneur : PERAULT Jackie
- Président : DIETRICH Jean-François
- Président adjoint : BEAUBERT Bruno
- Trésorière : LAROCHE Cindy
- Trésoriers adjoints : PIFFETEAU Pierre Augustin
- Secrétaire : DIETRICH Laurence
- Secrétaire adjointe : CLEMENT Emelyne
- Responsable logistique et intendance : LAROCHE Ludovic

Nous remercions très sincèrement la mairie, M. et M^{me} DELAGE, M. BLET Sébastien, M. PINEAU Daniel, ainsi que tous les bénévoles.

L'association des Jeunes vous souhaite une très belle année 2017

Fête CHAMPÊTRE avec l'AJM

Les jeux mis en place par l'Association des Jeunes ont animé la fête dès 17 h 00 pour la joie des petits et des grands.

Les deux tivolis mis en place par les agents de la CCL et de la commune étaient trop petits pour accueillir les nombreux convives.

À 21 h 30, le spectacle gratuit offert par la municipalité en collaboration avec le Département a permis aux sept jeunes femmes du groupe « Las Gabachas de la Cumbia » de nous transporter en Amérique Latine, aux rythmes d'une musique endiablée.

La nuit tombée, un exceptionnel feu d'artifice illumina le ciel de Mazerolles pour le plaisir d'un public émerveillé venu de toutes les communes environnantes.

La fête s'est terminée tard dans la nuit par le traditionnel bal gratuit. ■



PARENTS D'ÉLÈVES

APE

L'année 2016 a été riche en animations !

- Nous avons organisé pour la première fois la chasse aux œufs de Pâques ouverte à tous les Mazerollais.
- Une fois par trimestre, nous vendons aussi les madeleines Bijou, pour le plaisir des p'tits comme des grands gourmands.
- Pour fêter les grandes vacances, nous sommes partis au Zoo de Beauval.
- Nous avons donc pu maintenir la bourse aux jouets et le loto qui a, de nouveau, fait salle comble.

Nous tenons à remercier :

- les artisans et commerçants qui nous soutiennent tous les ans, car sans eux il serait difficile de mener à terme nos animations,
- tous les bénévoles qui renforcent notre équipe tout au long de nos actions,
- et bien sûr la Mairie de pour sa subvention mais aussi pour sa mise à disposition des salles municipales et son soutien.

Pour clôturer l'année, nous avons choisi la troupe « Barket de Fraises » avec un spectacle intitulé « J'aime pas les enfants » qui a émerveillé les élèves durant la période de Noël, des cadeaux ont été remis aux maîtresses et aux maîtres et tous se sont régalez d'un bon chocolat chaud accompagné de gourmandises.

2017 sera une année de nouveautés avec comme projets la co-construction d'un bonhomme carnaval et d'un livre de recettes avec les classes. Nous avons également prévu une après-midi récréative, etc.

Nouveau bureau à la rentrée de septembre

- Anne Laure Ganot, Présidente,
 - Laurence Leterrier, Vice-Présidente,
 - Jeanne Dubois, Secrétaire,
 - Bastien Gasnier, Vice-Secrétaire,
 - Céline Cousin, Trésorière
 - Ludivine Vigner, Vice-Trésorière ;
- sans oublier de nouveaux membres actifs.

Bonne année 2017 à tous



FOOT

AS MAZEROLLES

La fin de carrière des deux tauliers Kaz et Guillet aurait pu sonner le glas des ambitions de l'AS Mazerolles cette saison. C'était sans compter sur le formidable travail réalisé par la cellule de recrutement et la capacité de l'entraîneur David Jadeau à faire émerger les jeunes talents qui avaient déjà pointé le bout du nez l'an passé.

Bien que forcément lié aux aléas d'une saison qui s'annonce palpitante, l'avenir de l'AS Mazerolles s'annonce sous de bons auspices.

Les Verts espèrent, pourquoi pas, titiller les gros calibres de ce championnat et viser le plus haut possible.

Devenir LE club de référence du sud Vienne et venir chatouiller les ténors du département que sont Chauvigny, Poitiers ou Châtelleraut est l'ambition à terme du président Desmazières qui ne se fixe aucune limite. « C'est à nous de provoquer notre destin » a-t-il répété à la dernière assemblée.

Le club engage également une équipe réserve en entente avec Lussac-Châteaux, équipe qui va défricher les nouvelles divisions suite à la récente réforme. L'objectif sera de faire le mieux possible tout en se faisant plaisir.

Pour les anciens n'ayant plus aucune condition physique, le club a ouvert une section UFOLEP afin qu'ils fassent encore un peu de sport car c'est bon pour la santé et dieu sait qu'elle devient plus fragile avec l'âge.

Des soirées poker sont organisées les 17 février et 21 avril 2017. ■

Le bureau a très peu évolué et la stabilité sera encore une fois au rendez-vous.

- Président : Philippe Desmazières
- Vice président : Didier Mesrine
- Secrétaire : Sabrina Mesrine
- Secrétaire adjoint : Sébastien Trouvé
- Trésorier : Matthieu Kazmierczak
- Trésorier adjoint : Sandra Mesrine

Contact :
Philippe Desmazières
Tél. 06 76 56 80 21



CHASSE

Association
Communale de CHASSE AGRÉÉE

L'Association Communale de Chasse Agréée de Mazerolles comporte 37 chasseurs qui vous invitent tout au long de l'année 2017 à participer à leurs manifestations ouvertes à tous :

- Le dîner dansant du 25 mars, au cours duquel sera tirée la tombola à la salle des fêtes à partir de 20 h 00.
- Le ball trapp annuel aura lieu comme à l'accoutumée le troisième week-end d'août. Il débutera le vendredi 18 en nocturne, reprendra le samedi 19 après-midi ainsi qu'en nocturne, pour se finir le dimanche 20 en soirée. Nous vous attendons pour venir déguster notre célèbre andouillette aux oignons.
- Le 18 novembre vers 20 h 00 nous vous convions à la salle des fêtes de Mazerolles à venir vous délecter de la succulente choucroute que Patrice nous mitonne chaque année. ■

Le Président : Clément Kléber

Le bureau

- Président : Clément Kléber
- Vice-Président : Piffeteau Michel
- Secrétaire : Cercllet Thierry
- Secrétaire adjoint : Goujon Marcel
- Trésorier : Pignorel Christophe
- Trésorier adjoint : Guyot Laurent
- Membres :
Guyot Pierre, Maupin Jacky,
Piffeteau Louis-Marie

Les responsables et membres de l'A.C.C.A. vous présentent leurs meilleures vœux pour l'année 2017 !

THÉÂTRE avec l'ACCA

La pièce de théâtre le samedi 8 avril, avec la Come'Dienné, troupe d'amateurs qui viendront nous montrer leur talent d'artistes à la salle des fêtes, à 20 h 00. ■



THÉÂTRE

Les p'tites têtes
de Litotes

Le samedi 3 septembre, la salle des fêtes était bondée pour applaudir les acteurs amateurs de la troupe « Les p'tites têtes de Litotes », qui ont permis aux spectateurs de passer une excellente soirée émaillée de nombreux fous rires. ■



Ball trapp.



L'année 2016 a été une année marquée par une météo favorable pour la brocante du début avril et pour la 6^e édition du festival
MAZEROLL'N ROCK.

Cette année la programmation de cette édition a été revue entièrement, avec, pour la première fois dans la région, une scène entièrement consacrée aux groupes « tribute ». Ce qui nous a permis d'accueillir à Mazerolles The Police, Pink Floyd et ACDC.

Cette formule a attiré un nouveau public plus nombreux, et même si nous n'avons pas dégagé de bénéfices, nous avons pu équilibrer les comptes grâce à nos partenaires publics et privés.

Pour l'année 2017, il est prévu d'organiser la 15^e brocante de printemps le dimanche 2 avril et le 7^e festival MAZEROLL'N ROCK le samedi 24 juin avec 4 des plus grands groupes « tribute », toujours dans une ambiance familiale. ■



Les membres de l'association LADM tiennent à remercier tous leurs partenaires, qu'ils soient publics ou privés, car sans eux l'aventure serait terminée, ainsi que tous les bénévoles qui viennent spontanément nous aider à l'organisation. ■

ANIMATIONS

Le Club des AÎNÉS

Le Club des aînés de Mazerolles est toujours actif et continue à assurer ses rencontres les deuxièmes et quatrièmes jeudis de chaque mois à la salle Marthe Eteve.

Créé pour permettre aux personnes seules ou isolées de pouvoir retrouver une forme de convivialité devant un goûter et quelques parties de belote, de Scrabble et d'autres, les jours de club et avoir l'occasion de se réunir aux repas organisés pour tous.



Alors si vous le souhaitez, nous sommes tous à votre disposition pour vous accueillir.

Le Président,
Pierre Papillon

ACTIVITÉS PHYSIQUES

BODY SMILE

L'association *Body Smile* entre dans sa troisième année d'exercice et continue d'accueillir les habitants de Mazerolles et des alentours, tant pour la pratique sportive, que pour l'épanouissement des personnes à travers la gym, le pilate, le fitness, la Zumba pour les adultes et les enfants.

Cette année nous avons ouvert un cours supplémentaire le lundi soir de 18 h à 19 h, afin de répondre à la demande de nos adhérents plus motivés que jamais.

L'ensemble du bureau de *Body Smile* profite également de l'occasion pour remercier chaleureusement la Mairie de Mazerolles, sans qui notre association ne pourrait exister.

Pour l'année 2017, nous organisons un stage de Zumba le samedi 18 février à la salle des fêtes à partir de 10 h. Ces stages sont ouverts à tous, adhérents et non-adhérents, avec pour objectif de faire découvrir l'association, mais aussi de se rassembler pour un moment de détente et de partage.

En 2017, l'association organisera une marche pédestre le dimanche 23 avril, toujours avec l'objectif d'apporter un moment d'échange et de convivialité entre habitants de Mazerolles et des environs.

Nous vous rappelons qu'il n'y a pas de saison, ni de rentrée chez *Body Smile* pour pratiquer du sport. Vous pouvez venir découvrir et adhérer à l'association durant la saison (tarifs adaptés). ■

Et enfin nous souhaitons à l'ensemble des habitants de Mazerolles plein de bonheur et de réussite !

Cordialement,
Arnaud BERGER
Président de l'association



VOS ASSOCIATIONS

A.C.C.A.

M. CLEMENT Kléber

05 49 48 34 83 - 06 80 92 09 28

APE

M^{me} GANOT Anne-Laure

06 23 63 14 50

ASSOCIATION SPORTIVE DE MAZEROLLES

M. DESMAZIERES Philippe

06 76 56 80 21

BODY SMILE

M. BERGER Arnaud

06 81 73 50 45

COMITE DES FETES

M. PEREZ Teddy

05 49 48 16 36 - 06 84 70 03 18

CLUB DU 3^e AGE

M. PAPIILLON Pierre

05 49 48 05 44 - 06 88 02 56 07

LES AMIS DE MAZEROLLES

M^{me} RICHARD Géraldine

05 49 48 16 36 - 06 50 13 05 25

ASSOCIATION DES JEUNES

M. DIEDRICH Jean-François

05 49 48 24 11 - 06 88 99 03 38

LES GUIDONS VERTS

M. LORCEAU Vincent

05 49 43 50 84 - 06 81 36 02 57



MOMO...

vous connaissez ?

Monique a vu le jour le 2 février 1935 dans une petite ville du littoral charentais, la Tremblade, au sein d'une famille d'ostréiculteurs. Tout contribuait alors au bonheur des parents comblés par la naissance d'un deuxième enfant, un garçon en 1939.

1939 : début de cette deuxième guerre mondiale qui allait précipiter la France, mais aussi la famille Ingrand, dans la douleur et les difficultés.

Le père, mobilisé, est fait prisonnier et conduit en Allemagne.

La maman, terrassée par une grave maladie, décède.

La vie familiale bascule, les parcs à huitres doivent être cédés, Monique, 4 ans et son petit frère, 6 mois sont alors confiés à leurs grands parents, pharmaciens à la Tremblade.

C'est le début de sa scolarité. Grâce à l'affection de ses grands parents, elle va surmonter le drame familial. A l'école primaire des *Sœurs de la Sagesse* (excusez du peu !) de la Tremblade, puis à Langon jusqu'en

1946, elle accomplit son cursus primaire.

Son papa, libéré, a retrouvé une nouvelle compagne et décide, fort de ses études de droit, d'ouvrir un cabinet d'huissier de justice à Civray, où la famille recomposée s'installe. Monique fréquente alors le collège local puis obtient son bac en septembre 1953. Sa vocation la dirigeant vers l'enseignement, elle devient en octobre de la même année, suppléante, puis titulaire de l'Éducation Nationale.



En 1957, elle est nommée directrice de l'école de filles à Mazerolles, son collègue, Monsieur Bordier, assurant à cette époque, la charge de directeur de l'école de garçons. En 1970, elle quitte son logement de fonction pour s'installer rue la Camus dans un pavillon qu'elle vient de faire construire à Mazerolles. Un an de formation à Niort va lui permettre d'accéder en 1977, au titre de PEGC (Professeur de l'Enseignement Général des Collèges). C'est le début d'une carrière de professeur

de gym et de biologie au collège de Lussac-Les-Châteaux qui s'achèvera en 1992. Monique y restera jusqu'à sa retraite. Pour sa brillante carrière, Momo en 1984 obtiendra « la palme de chevalier d'académie ». Momo avait une autre passion : l'animation culturelle, qu'elle déploya particulièrement au travers de l'association des jeunes dont elle assura la présidence de 1976 à 2014. C'est ainsi que, carnaval, marche de printemps, concours de pêche, gymnastique, danse de salon, fête de Loubressac et week-end à la neige ont connu succès et affluence. Elle a également œuvré au sein du comité des fêtes pendant de nombreuses années, puis elle s'est investie dans la gestion communale comme Conseillère Municipale puis Adjointe au Maire. Nous lui devons entre autres : le suivi de la réalisation du sentier de randonnée « Le Goberté » ainsi que l'animation de nombreuses manifestations locales. Maire par délégation, elle a officié pour la cérémonie de mariage de plusieurs de ses anciens élèves, ce qui, avoue-t-elle lui a procuré fierté, émotion et plaisir. Fière également de constater que notre maire actuel Jackie Pérault a lui aussi, ce jeune coquin, bénéficié de son enseignement.

J'ai fait la connaissance de Monique dès mon arrivée à Mazerolles et mon élection comme adjoint de Monsieur Bailly Georges en mai 1989. J'ai très rapidement été surpris par la popularité de cette jeune retraitée. Connue de tous pour sa gentillesse, ses compétences et sa disponibilité. Devenu Maire et lorsqu'elle fut mon adjointe, j'ai apprécié ses conseils, ses jugements et ce don exceptionnel qui lui permettait de rassembler et engendrer joie et liesse dans les manifestations que nous organisons.

Comme moi vous avez certainement été surpris et amusés par ses coups de sifflets stridents mais aussi émus quand elle nous chantait : « Fais du feu dans la cheminée... ».

Monique vit actuellement une retraite bien méritée auprès de sa compagne Marie, leur potager et leur pavillon au bord de la Vienne partageant leurs occupations et leurs loisirs.

Souhaitons que de nombreuses années encore, la fumée s'élève au dessus du toit de leur demeure, signe tangible qu'elles entretiennent toujours comme dans la chanson le feu dans la cheminée.■

Bonne et longue retraite Monique.

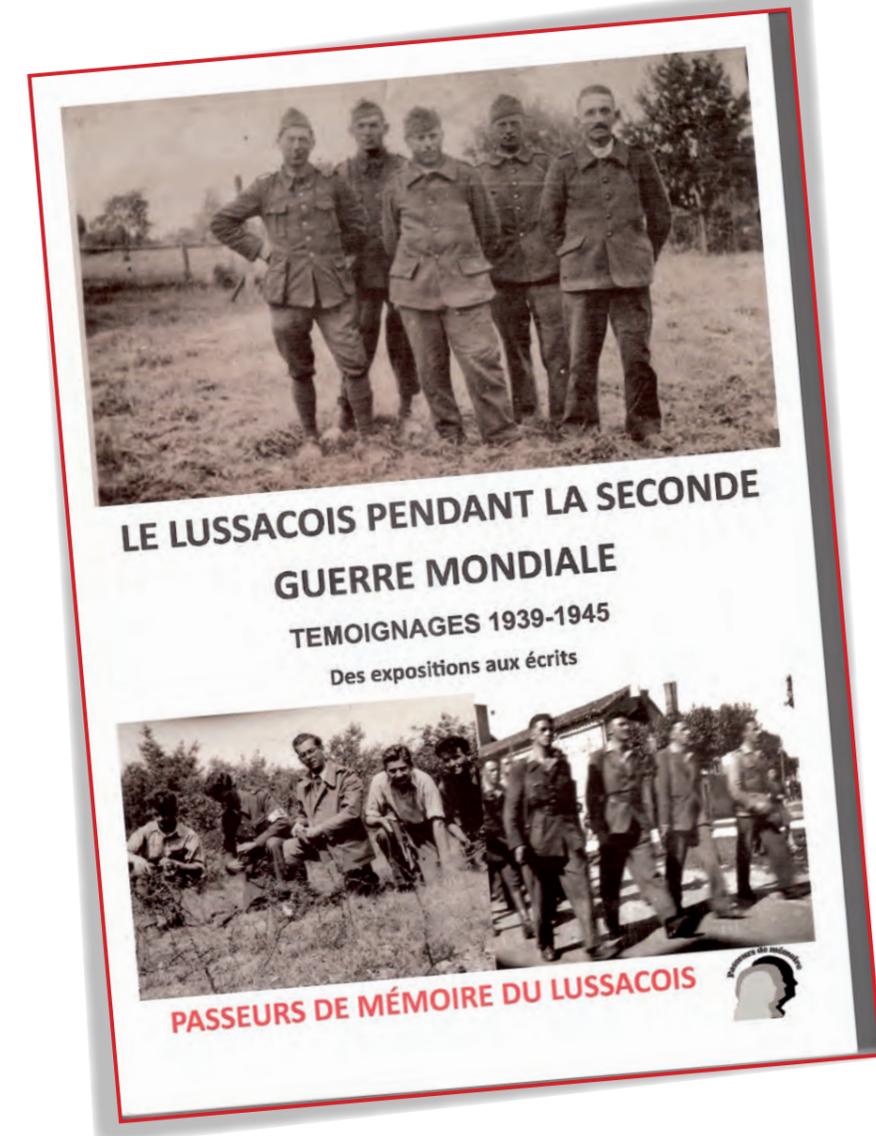
Roland Combeaud

À DÉCOUVRIR

Passeurs de Mémoire

Après sept ans d'enquête, les *Passeurs de Mémoire du Lussacois* ont publié un livre sur la seconde guerre mondiale dans le Lussacois.

Vous pouvez l'acheter à la mairie.



LA MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Mercredi : de 8h30 à 12h00

Tél. : 05 49 48 41 92 - Fax : 05 49 48 49 85

Courriel : mairie@mazerolles.fr

Site internet : www.mazerolles.fr

Permanences du maire et des adjoints : Sur rendez-vous.





Mazeroles

